

Discours de Pierre Maille session du 26 janvier 2006

Mes chers collègues,

La coopération que nous avons engagée avec la région de Chiloé, au Chili, me donne l'occasion de me réjouir de la récente victoire de Michelle Bachelet, à l'élection présidentielle de ce pays. « Voici venu le temps des femmes » répétait Michelle Bachelet pendant la campagne électorale. Écoutons son message, nous qui avons besoin de lois pour faire lentement progresser la parité parmi les élus ! Quel symbole, aussi, que ce soit une femme, cette femme, qui tourne définitivement la page de la dictature de Pinochet.

Malgré les prévisions optimistes périodiquement répétées par le Ministre des finances, la croissance n'est toujours pas au rendez-vous, la situation économique reste dégradée et le contexte social, difficile. Le nombre de personnes au RMI augmente en France et en Finistère. Quarante emplois sont menacés à Carhaix chez Entremont-unicopa ; Easydis, filiale de Casino supprime 110 emplois à Landivisiau ; les sous-traitants d'Alcatel sont inquiets ; Nestlé veut abandonner ses usines à Quimperlé provoquant la colère de plus de 200 salariés et l'inquiétude chez plusieurs centaines d'autres dont les entreprises dépendent de l'activité de Nestlé-Purina ; la menace sur le dispositif de compensation de la hausse du prix du gazole accordé aux pêcheurs commence à mobiliser sur les quais de nos ports de pêche....

Le gouvernement, engagé dans des surenchères préélectorales au sein du camp de la droite préfère :

- stigmatiser les familles pour leur démission dans l'éducation des enfants, et les menacer de sanctions par la suppression des allocations ou des aides sociales,
- institutionnaliser la précarité dans le travail, en créant un nouveau contrat de travail avec période d'essai de 2 ans, en le généralisant aux jeunes qui pourront enchaîner les périodes d'essai jusqu'à 26 ans et même arrondir leurs fins de mois difficiles avec du travail intérimaire. Sous prétexte que la précarisation des jeunes demandeurs d'emploi est forte, désormais elle est généralisée à tous ! Est-ce faire confiance à la jeunesse ? Est-ce lui donner confiance ?
- faire sortir les jeunes du système scolaire dès 14 ans, alors que chacun s'accorde pour souligner l'importance de la qualification,
- exonérer bien évidemment les cotisations patronales sur les nouveaux contrats,

- reporter sur les collectivités locales, les difficultés financières qu'il rencontre par des transferts de compétences et de charges non compensées. C'est le cas en particulier de l'insertion, la part de la TIPP que l'Etat nous reverse ne couvrant pas les versements de l'allocation du RMI. Pour l'année 2005, l'écart s'est encore creusé, il atteint plus de 800 M€ au niveau national, entre ce que les Conseils généraux ont versé, alors que le nombre de personnes recevant le RMI est en hausse, et les recettes de la TIPP, elles, en baisse.

La révision des politiques départementales à laquelle nous travaillons dans la perspective de l'élaboration de notre Agenda 21, est d'autant plus impérative qu'elle intervient dans ce contexte économique et cette relation inéquitable avec l'Etat : les marges de manœuvre budgétaires des Conseils généraux sont de plus en plus limitées. Cela nous impose toujours plus d'efficacité et de créativité, pour jouer notre rôle d'acteur majeur des politiques de solidarité, d'aménagement équilibré du territoire, et de maintien de la qualité de l'environnement et du cadre de vie.

La mise en œuvre des lois de décentralisation de 2004 ainsi que de celles adoptées en 2005, qui amplifient les compétences de notre collectivité, représente un défi financier considérable d'autant que les moyens transférés sont insuffisants ; cela modifie également les relations avec nos partenaires institutionnels, puisque, de copilote avec l'Etat, nous devenons chef de file de la plupart des politiques sociales.

Nous avons besoin de faire évoluer notre organigramme, d'adapter nos services, pour accueillir près de 900 agents supplémentaires, pour en renforcer la territorialisation afin d'être plus proches et plus réactifs aux enjeux locaux, pour exercer nos nouvelles missions.

Il faut veiller à ce que la redistribution de nos moyens, au service de nouvelles missions, ne se traduise pas par des déséquilibres accrus dans les territoires si nous faisons le choix de réduire de façon proportionnelle les aides apportées. Nous devons mettre en place un dispositif de contractualisation avec les territoires : prendre en compte leurs spécificités, respecter leurs initiatives, et regrouper l'ensemble des aides apportées aux projets à maîtrise d'ouvrage locale dans un document identifiant également les projets que le Conseil général porte sur chaque territoire.

Le budget 2006 ne prend pas encore en compte ces évolutions des politiques départementales. Il traduit les priorités que nous avons affichées au moment du débat d'orientation budgétaire.

L'équilibre général, tout d'abord, est réalisé par une évolution modérée des taux de fiscalité et un recours plus important à l'emprunt. Sans compromettre les efforts de désendettement entrepris depuis plusieurs années, cela permet de prévoir un volume d'investissement plus soutenu que les années précédentes: nous pourrons ainsi lancer les travaux du pont de Térénez sans ralentir nos programmes routiers, maintenir l'effort sur les collèges, en particulier en les dotant tous d'ici la rentrée 2007 d'un réseau câblé, démarrer les travaux d'amélioration du port de St Guénolé, respecter les engagements de nos schémas d'hébergement des personnes âgées et des personnes handicapées, accompagner le SDIS et les communes dans un programme soutenu de rénovation et de reconstruction des centres de secours.

Après un travail approfondi avec les personnels du Laboratoire départemental vétérinaire et ceux du Pôle analytique des eaux de Brest, nous sommes en mesure de créer le groupement d'intérêt public qui marque le rapprochement des 2 laboratoires au sein d'une même entité. Je tiens à saluer la qualité du dialogue qui a permis d'obtenir un résultat satisfaisant en terme de projet d'entreprise et de projet social, même s'il reste encore quelques points à parfaire. De plus, dès que le GIP sera créé, nous pourrons engager les discussions avec l'Agence Française de sécurité sanitaire des aliments, l'AFSSA, pour maintenir au sein du GIP une activité dans le domaine de la pathologie des poissons et conserver ainsi en Finistère un laboratoire national de référence, qui sans cela aurait disparu. Je tiens aussi à confirmer, une fois encore, aux agents de chaque structure, que l'objectif poursuivi est de consolider un pôle public de veille sanitaire, dans les domaines de l'hygiène alimentaire, de la surveillance de la qualité des eaux et de l'environnement, de la santé animale, du conseil et de l'expertise. Face à une réglementation dont les évolutions privilégient la mise en concurrence, cette consolidation me paraît indispensable pour l'intérêt général. Par ailleurs, les agents du Conseil général conservent leur statut public.

Il en est de même pour la Maison Départementale des personnes handicapées. Reprenant les missions exercées jusqu'ici par la COTOREP et la CDES, le groupement d'intérêt public MDPH, réunit des personnels venant de différents services publics. La loi a souhaité offrir ainsi un guichet unique d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement des personnes handicapées pour l'élaboration et la mise en œuvre de leur projet de vie.

Ces changements d'organisation sont difficiles à mettre en place. Mais la loi a ouvert des droits nouveaux pour les personnes handicapées. Je suis convaincu que chacun, en particulier les agents de la fonction publique, auront à cœur de la respecter et de répondre aux attentes soulevées.

Enfin je voudrais attirer votre attention sur une modification de dernière minute qui intervient dans notre budget. La loi sur l'autonomie des personnes âgées a prévu, outre l'allocation personnalisée, de créer des CLIC, pour assurer sur le terrain, l'information et l'orientation des familles et contribuer à la coordination gériatrique. Nous avons inscrit pour cela 800.000€ et prévu la création d'un poste sur le territoire de Pleyben-Carhaix. Nous avons inscrit ce chiffre sur la base des indications données par les services de l'Etat qui nous proposait une compensation de 535.311€. En réalité, en décembre nous a été notifié le montant définitif alloué, 144.560€. Je vous propose donc pour l'instant de ramener notre inscription à 409.249€ et de ne pas créer le poste prévu. J'informerai chaque président de CLIC et tous nos partenaires des raisons de cette réduction budgétaire. Je vais interpeller le Préfet, le Directeur de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie et le Ministre des Affaires sociales pour obtenir le rétablissement des sommes annoncées, sur la foi desquelles les moyens avaient été prévus dans les territoires pour assurer la coordination gériatrique.

Un de nos anciens collègues nous a récemment quittés. Jean Rohou a représenté le canton de Carhaix pendant 31 années de 1961 à 1973 puis de 1979 jusqu'en 1998, comme conseiller ou comme Vice-Président. Infatigable défenseur de la Bretagne et tout particulièrement du Centre Bretagne, passionné et entraînant, il mérite que nous lui rendions l'hommage d'un moment de recueillement à sa mémoire.